

## Conditions contractuelles générales - Produits de courant vert 1to1 energy

Valables dans la zone d'approvisionnement des fournisseurs 1to1 energy pour les produits 1to1 energy water star, 1to1 energy wind star, 1to1 energy sun star et 1to1 energy combi star.

### 1. Généralités

Les présentes conditions générales relatives aux produits 1to1 energy water star, 1to1 energy wind star 1to1 energy sun star et 1to1 energy combi star complètent les conditions générales de fourniture d'énergie électrique du distributeur concerné.

### 2. Produits 1to1 energy water star, 1to1 energy wind star, 1to1 energy sun star et 1to1 energy combi star

Par 1to1 energy water star, 1to1 energy wind star, 1to1 energy sun star et 1to1 energy combi star, on entend l'énergie électrique labellisée *naturemade star* et issue de la force solaire, éolienne, masse biologiques et hydraulique. Ce label garantit au client qu'une quantité de courant correspondant à la quantité de courant vert commandée et facturée a bien été produite dans les centrales certifiées et injectée sur le réseau. Il garantit aussi que les conditions de certification sont remplies par ces installations de production. Si la demande augmente, d'autres centrales hydroélectriques éoliennes et solaires seront certifiées. Une liste des centrales certifiées est disponible auprès de votre fournisseur 1to1 energy.

### 3. Commande, prix du produit

En commandant une quantité déterminée de courant 1to1 energy water star, 1to1 energy wind star et 1to1 energy sun star, le client s'engage à payer un supplément sur le prix de l'électricité.

#### 1to1 energy water star

La commande minimale s'élève à 1 000 kWh/an. Au-delà de cette quantité, la commande s'effectue par tranche de 1 000 kWh.

#### 1to1 energy wind star

La commande minimale s'élève à 250 kWh/an. A partir de 500 kWh, la commande s'effectue par tranche de 1 000 kWh.

#### 1to1 energy sun star

La commande minimale s'élève à 50 kWh/an. Au-delà de cette quantité, la commande s'effectue par tranche de 50 kWh.

#### 1to1 energy combi star

La commande minimale s'élève à 500 kWh/an. Au-delà de cette quantité, la commande s'effectue par tranche de 500 kWh.

- Le client peut commander à tout moment la quantité souhaitée de courant vert, que ce soit oralement, par écrit ou par voie électronique.

- En cas de brève défaillance de l'installation de production certifiée, la quantité de courant vert commandée sera produite dans l'année en cours ou remplacée par une quantité de courant vert équivalente produite dans autre centrale certifiée.
- La commande (quantité commandée) et le supplément correspondant font l'objet d'une confirmation écrite adressée au client. Toute modification du supplément reste réservée et doit être communiquée par écrit au client au moins deux mois à l'avance.

### 4. Facturation

- Sauf accord contraire, le supplément est facturé avec la facture normale.
- Si la quantité annuelle de courant vert commandée est supérieure à la consommation annuelle effective de courant, c'est cette dernière qui sera facturée.
- Si le client a acheté plusieurs produits (1to1 energy water star, 1to1 energy wind star, 1to1 energy sun star et 1to1 energy combi star) et que sa consommation effective est inférieure à la quantité totale commandée, la consommation effective sera facturée dans l'ordre suivant :

- 1to1 energy sun star
- 1to1 energy wind star
- 1to1 energy water star
- 1to1 energy combi star

### 5. Durée du contrat, résiliation

- Le contrat concernant les produits 1to1 energy water star, 1to1 energy wind star, 1to1 energy sun star et 1to1 energy combi star entre en vigueur avec la confirmation écrite de la commande. Sauf accord contraire, il est conclu pour une durée illimitée.
- Sauf accord contraire, il est possible de résilier le contrat moyennant un préavis d'un mois.
- En cas de résiliation du contrat, c'est la quantité de courant vert produite au cours de la dernière période pleine qui est facturée.
- La résiliation doit avoir lieu par écrit.



Conditions valables à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2010